

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2025**

Délibération n° 2025-03-31

Date de la convocation : 17 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **14**

Nombre de procurations : **5**

Votes : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-trois mai deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, LESCOANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETIN Pascale, procuration à SEUX Christian
TEYSSIER Michel, procuration à THOUMY Denis
CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève
LARGERON Olivier, procuration à FAURE Pascal
EBOLI Laure, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250523-2025-03-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Absent excusé : SANTIAGO François

Secrétaire :

BESSON Hélène

**OBJET : INSTALLATION D'UN DEGRILLEUR AUTOMATIQUE VERTICAL A LA
STEP DU NEZ**

Dans le cadre des travaux de mise en conformité de la station de traitement des eaux usées de la Croix de Garry, Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'urgente nécessité d'installer un dégrilleur automatique vertical et d'entreprendre des travaux autour de l'ouvrage afin d'en optimiser le fonctionnement.

Après consultation des entreprises, les offres sont les suivantes :

Raison sociale	Prix HT	Prix TTC	Classement (prix + val technique)
PAVELEC	Lettre d'excuse		
CHOLTON	107 125,00 €	128 550,00 €	2
SAUR	99 591,00 €	119 509,20 €	1

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal RETIENT l'offre de la SAUR, moins disante et techniquement conforme aux attentes et AUTORISE le maire à signer les documents afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 23 mai 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance
Hélène BESSON